



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 juin 2017  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2017**  
5-11 septembre 2017, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan  
(2018-2022)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kirghizistan (2018-2022) .....	12



## I. Considérations générales

1. Le Kirghizistan est un pays enclavé très montagneux d'Asie centrale qui partage ses frontières avec la Chine, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Il compte un peu plus de 6 millions d'habitants, en majorité jeunes<sup>1</sup>. Il est classé dans le groupe des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) sur la base de son revenu national brut par habitant, qui était de 1 170 dollars en 2015<sup>2</sup>, et dans la catégorie des pays ayant un développement humain moyen sur la base de son indice de développement humain<sup>3</sup> (0,655).

2. Depuis son accession à l'indépendance en 1991, le Kirghizistan a connu de complexes transformations sociales, économiques et politiques et a été le théâtre de deux soulèvements, en 2005 et en 2010, qui ont provoqué le renversement de régimes autoritaires. La nouvelle constitution adoptée en juin 2010 a établi une démocratie parlementaire. Les élections législatives de 2011 et 2015 – qui, de l'avis général, ont été libres et régulières<sup>4</sup> – ont permis de mettre en place un système parlementaire plus à l'écoute de la population et d'ériger les fondations nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et au respect de la primauté du droit, de l'égalité entre les sexes<sup>5</sup> et des droits fondamentaux. Depuis 2014, le Kirghizistan est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) dont le produit intérieur augmente en moyenne de 4,8 % par an<sup>6</sup>. Le taux d'extrême pauvreté est tombé de 5,3 % en 2010 à 1,2 % en 2015<sup>7</sup>. Les efforts de consolidation de la paix<sup>8</sup> déployés par le Gouvernement au cours des cinq dernières années ont permis de conforter la stabilité, de renforcer la confiance de la population dans les institutions et de réduire les conflits. La société civile kirghize, qui est l'une des plus fortes d'Asie centrale<sup>9</sup>, participe aux activités de l'État par le biais de nombreux conseils publics consultatifs. Malgré des résultats notables, le Kirghizistan est confronté à de nombreux défis.

3. L'efficacité, l'efficience, la responsabilité et la transparence des institutions et des processus du secteur public, qui ont souffert de l'insuffisance de la supervision du Parlement et de la société et du peu de capacités disponibles pour mettre en œuvre des politiques transparentes et inclusives et assurer les services<sup>10</sup>, continuent d'être les principaux domaines dans lesquels des améliorations s'imposent<sup>11</sup>. Il importe de renforcer les institutions judiciaires et les organismes de défense des droits de l'homme<sup>12</sup> pour garantir à tous l'accès à la justice et l'application des lois. Les tensions transfrontières – suscitées, entre autres, par les différends concernant les ressources naturelles et les frontières et les carences des mécanismes

<sup>1</sup> Plus de la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans. Commission nationale de statistique.

<sup>2</sup> <http://data.worldbank.org/country/kyrgyz-republic>.

<sup>3</sup> [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/KGZ.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/KGZ.pdf).

<sup>4</sup> Les élections législatives ont été compétitives et ont offert aux électeurs différentes options. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

<sup>5</sup> La loi électorale dispose que chacun des sexes doit constituer au moins 30 % des listes électorales.

<sup>6</sup> Bilan commun de pays, 2016.

<sup>7</sup> Ministère du Travail et du Développement social.

<sup>8</sup> Les projets menés dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix ont commencé à prendre de l'ampleur en 2015; des réformes politiques ont été adoptées dans le but de renforcer le respect des droits fondamentaux à l'échelon central, qui font écho aux progrès réalisés par les administrations locales autonomes pour promouvoir la cohésion sociale et gagner la confiance des citoyens. Fonds pour la consolidation de la paix/Rapport du Secrétaire général.

<sup>9</sup> Civic Freedom Monitor : République kirghize. International Center for Not-for-profit Law.

<sup>10</sup> Les taux d'infection à VIH continuent d'augmenter, et le nombre de femmes et de jeunes touchés s'accroît. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2018-2022.

<sup>11</sup> Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2012-2017, évaluation finale.

<sup>12</sup> Évaluation des résultats des activités de développement, 2017.

d'adaptation au risque<sup>13</sup> – s'intensifient périodiquement, et compromettent la stabilité de la région. La montée d'un extrémisme violent remet en cause les progrès accomplis dans le domaine du développement par le Kirghizistan<sup>14</sup> et l'ensemble de la région de l'Asie centrale au cours des vingt dernières années, et nécessite une riposte d'envergure régionale. Les principales causes de cet extrémisme violent sont l'intensification des inégalités, la faiblesse de l'État de droit, le sentiment d'injustice et d'exclusion, la corruption et le mauvais traitement de certains groupes<sup>15</sup>. La violence contre les femmes et les filles, le mariage d'enfants et la situation économique et sociale des femmes dans les zones rurales sont autant d'éléments qui appellent à une action du Gouvernement. Les attentes des citoyens concernant une fourniture plus transparente et efficace des services de base ne sont toujours pas satisfaites et, d'après les sondages, la population considère que la lutte contre la corruption, la responsabilisation et un développement économique durable<sup>16</sup> sont des domaines d'intervention prioritaires.

4. La pauvreté, qui touchait 32,1 %<sup>17</sup> de la population en 2015, demeure importante et est concentrée dans les zones rurales; elle varie à l'échelle du territoire, mais est particulièrement élevée dans les régions de Jalal-Abad, de Batken et de Naryn et dans la ville d'Osh<sup>18</sup>. Bien que les envois de fonds contribuent à réduire le taux de pauvreté nationale de six à sept points de pourcentage<sup>19</sup>, la migration de la main-d'œuvre et les transferts d'argent ont pour effets indésirables, notamment, de réduire les ressources humaines dans le pays, d'établir une dépendance à l'égard de facteurs extérieurs et de provoquer l'érosion du tissu familial. Les principales raisons de l'ampleur des taux de pauvreté sont le caractère volatil et précaire de la croissance économique<sup>20</sup>, l'insuffisance des infrastructures, les carences des institutions et le manque d'équité de l'accès aux ressources naturelles. L'accès aux services publics de base tels que l'électricité, le chauffage, l'eau potable et les services d'assainissement est loin d'être optimal dans les zones rurales. Les femmes et les enfants de ces régions se heurtent à des difficultés encore plus grandes et sont plus défavorisés<sup>21</sup>. L'accroissement de la pauvreté urbaine et la diminution de l'extrême pauvreté ont d'importantes incidences sur les politiques publiques<sup>22</sup>. Il importe d'accorder plus d'attention à la mesure de la pauvreté chronique et des inégalités pour pouvoir planifier et établir le budget de manière appropriée, et de considérer les aspects non monétaires de la pauvreté (accès à l'éducation, aux services de santé, à l'eau et à d'autres services d'utilité collective) pour ne laisser personne de côté. Les données économiques, financières et sociales disponibles sont trop limitées et insuffisamment ventilées pour permettre une évaluation réaliste du degré d'inclusion de la croissance<sup>23</sup>.

<sup>13</sup> Anna Matveeva, « Divided we fall ... or rise? Tajikistan–Kyrgyzstan border dilemma ». Cambridge Journal of Eurasian Studies, 2017, 1: #94D4RC, <https://doi.org/10.22261/94D4RC>.

<sup>14</sup> Selon les estimations, 500 ressortissants kirghizes, dont 120 femmes, ont rejoint des combattants étrangers en Iraq et en Syrie. Foreign Fighters Estimates: The Soufan Group, 2015.

<sup>15</sup> Prévention de l'extrémisme violent en République kirghize. PNUD *et al.*

<sup>16</sup> Programme de développement pour l'après-2015. Consultations nationales en République kirghize, 2013.

<sup>17</sup> <http://data.worldbank.org/indicator>.

<sup>18</sup> Les taux de pauvreté sont de, respectivement, 45,1 %, 41,2 % et 38 % dans les régions de Jalal-Abad, de Batken et de Naryn, et de 38,3 % dans la ville d'Osh. Commission nationale de statistique.

<sup>19</sup> Labour Migration, Remittances, and Human Development in Central Asia. PNUD, 2015.

<sup>20</sup> Le taux de croissance économique a atteint 3,8 % en 2016 et, selon les prévisions de la Banque mondiale, devrait tomber à 3 % en 2017.

<sup>21</sup> Environ 40,5 % des enfants vivent dans la pauvreté. Commission nationale de statistique.

<sup>22</sup> Bilan commun de pays, 2016.

<sup>23</sup> Rapport sur le pays du Fonds monétaire international (FMI), février 2016.

5. Les inégalités de revenus demeurent importantes, comme l'indique le coefficient de Gini qui était de 41 % en 2015<sup>24</sup>. Le chômage, qui est de 8,5 %, touche essentiellement les jeunes et les femmes<sup>25</sup>, et l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes au sein de la main-d'œuvre se creuse. Les femmes ne constituent que 40 % de la population économiquement active<sup>26</sup>. Les disparités entre les sexes dans le domaine de l'emploi sont encore plus marquées dans les zones rurales, bien que les taux d'emploi y soient légèrement plus élevés<sup>27</sup>. Le secteur agricole, qui est exposé aux changements climatiques, est toujours le principal employeur du pays (32 % de l'emploi total) et est le seul moyen de subsistance de 72 % des pauvres. Les petites et moyennes entreprises contribuent pour 19 % à l'emploi et pour 37 % au produit intérieur en raison des difficultés que posent pour l'activité économique des réglementations contraignantes, et notamment les obstacles juridiques à la participation des femmes à la main-d'œuvre<sup>28</sup>, le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'insuffisance de l'accès aux services d'infrastructure (par exemple une alimentation régulière en électricité), à des financements et à des services publics fiables. Bien que l'élargissement de l'accès à de vastes marchés de biens, de services et du travail par suite de l'adhésion du pays à l'Union économique eurasiatique en 2015 lui ait été profitable, le Kirghizistan devra mener des réformes structurelles axées sur l'accroissement de la productivité et la diversification de l'économie pour pouvoir tirer pleinement parti de cette intégration<sup>29</sup>.

6. Le Kirghizistan est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, qui provoquent la fonte des glaces et accroissent les risques de déversement des eaux des lacs glaciaires, de perturbation du régime des eaux et de catastrophe<sup>30</sup>. Les extrêmes météorologiques et climatiques et une gestion non viable des ressources naturelles engendrent une vingtaine de processus dangereux pouvant déclencher des catastrophes naturelles<sup>31</sup>, fragiliser encore plus la situation socioéconomique et intensifier les pressions sur les populations locales. Les pertes économiques directement liées à des catastrophes naturelles représentent, selon les estimations, de 1 % à 1,5 % du produit intérieur brut annuel<sup>32</sup>. Le manque de résilience des populations et des collectivités, l'insuffisance des cadres stratégiques et institutionnels et les carences des capacités de prévision et d'intervention font obstacle à l'adoption de mesures adéquates face aux changements climatiques et aux catastrophes. La gouvernance de la gestion des catastrophes repose sur une structure de gestion des situations d'urgence qui ne permet pas de poursuivre une démarche systémique pour contrer les risques. Il est nécessaire d'adopter un modèle de « gouvernance des risques » pluridisciplinaire.

7. Le Kirghizistan se caractérise par la présence d'une importante diversité biologique aussi bien des écosystèmes que des espèces<sup>33</sup>. L'exploitation des ressources naturelles au cours des 50 dernières années a toutefois gravement

<sup>24</sup> Commission nationale de statistique.

<sup>25</sup> <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1656.pdf>.

<sup>26</sup> Population féminine et population masculine en République kirghize 2014. Commission nationale de statistique.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Legal Barriers to Women's Participation in the Economy in the Kyrgyz Republic. Report of the Law and Development Partnership pour la BERD.

<sup>29</sup> Rapport du FMI, février 2016.

<sup>30</sup> Bilan commun de pays, 2016.

<sup>31</sup> [http://mes.kg/upload/kniga\\_2015/book\\_rus000.html](http://mes.kg/upload/kniga_2015/book_rus000.html).

<sup>32</sup> <http://www.gfdr.org/sites/gfdr.org/files/KyrgyzRepublic.pdf>.

<sup>33</sup> Quatrième rapport national sur la diversité biologique, 2008.

endommagé les écosystèmes du pays (forêts, pâturages et terres arables)<sup>34</sup>. Les populations rurales pauvres, en particulier les femmes et les enfants, ont besoin d'avoir accès aux ressources naturelles – principalement à la terre et à l'eau – pour disposer de moyens de subsistance durables. Les changements climatiques et l'accroissement de la fréquence des catastrophes naturelles aggravent la situation. La santé de l'environnement dépend donc largement de la poursuite d'une gestion adéquate et rationnelle des ressources énergétiques, environnementales et naturelles.

8. Les activités menées par le PNUD pendant le cycle 2012-2017 du programme du Kirghizistan étaient étroitement alignées sur les priorités de développement national, qui étaient elles-mêmes basées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que le programme se soit déroulé dans un environnement politique et social instable, le PNUD est parvenu à répondre efficacement à l'évolution des besoins et à avoir une contribution dans un certain nombre de domaines prioritaires<sup>35</sup>.

9. Le programme était largement axé sur la gouvernance et l'État de droit, et a apporté un soutien à toutes les grandes parties prenantes (corps législatif, appareil exécutif, système judiciaire, société civile et membres les plus vulnérables de la population). Au nombre des grands domaines d'activité, qui ont bénéficié d'un soutien de la Fédération de Russie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suisse, de l'Union européenne et d'autres partenaires, figurent l'appui aux élections, l'État de droit, la réforme du système judiciaire, l'accès à la justice, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la lutte contre la corruption, la fourniture de services publics et le renforcement de la société civile et des collectivités. Le PNUD a eu une contribution manifeste, cohérente et efficace, notamment en aidant le Kirghizistan à passer à un système parlementaire et en soutenant des élections libres et régulières<sup>36</sup>.

10. Le PNUD a renforcé les capacités des institutions de l'État à formuler des politiques, des lois et des stratégies concernant la prévention des conflits et le rapprochement. Ces efforts ont permis de produire un vaste corpus de lois et de mesures dans tous les domaines d'intervention du Programme. Les moyens dont disposent les institutions pour mettre ces lois et mesures en œuvre restent toutefois limités, ce qui est un problème qu'il faudra s'efforcer de résoudre de manière plus efficace à l'avenir<sup>37</sup>. Le PNUD est parvenu à assurer un approvisionnement ininterrompu de fournitures médicales et de médicaments, en particulier pour le VIH/sida, et a présenté de nouveaux modes de gestion de ces maladies<sup>38</sup>. Il lui faut intensifier ses travaux de renforcement des capacités, notamment pour préparer le pays à assumer la gestion des dons du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

11. La démarche de développement local suivie par le PNUD permet à ce dernier d'apporter une contribution aux populations locales et d'être mieux informé des questions de développement qui se posent à leur niveau. Le Kirghizistan et le PNUD doivent maintenant élaborer un modèle uniforme et bien conçu du développement régional et local<sup>39</sup>. Le PNUD a pu traiter les aspects complexes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et prendre systématiquement en compte

<sup>34</sup> La couche arable diminue sur 60 % des terres et la salinisation du sol est un problème sur 6 % des superficies.

<sup>35</sup> Évaluation des résultats des activités de développement.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Depuis 2011, le PNUD est le principal bénéficiaire des dons du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

<sup>39</sup> Évaluation des résultats des activités de développement.

ces questions dans le programme, qui doit désormais ne plus simplement considérer la problématique hommes-femmes mais promouvoir une action porteuse de transformations en ce domaine<sup>40</sup>.

12. Les conseils du PNUD sur l'action à mener ont aidé le Gouvernement à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les processus de développement du pays et à renforcer les mécanismes nationaux de suivi et d'établissement de rapports. Le Gouvernement est résolu à poursuivre le programme de développement durable à l'horizon 2030; il lui faut maintenant établir un cadre de politique publique cohérent intégrant les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales. Le PNUD dirige les efforts déployés à l'échelle des Nations Unies pour permettre au Kirghizistan d'atteindre ces objectifs et de formuler des stratégies de développement durable à moyen et long terme cadrant avec ces derniers.

## II. Priorités du programme et partenariats

13. Ce descriptif de programme pour le Kirghizistan a donné lieu à de vastes consultations avec le Gouvernement et la société civile. Les réalisations du programme sont fondées sur les priorités nationales, la stratégie de développement durable 2018-2040, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2018-2022, le Programme 2030, compte tenu des consultations nationales ultérieures à 2015, le processus d'intégration dans le contexte national des objectifs de développement durable, et l'évaluation des résultats des activités de développement. Le descriptif du programme du pays sera aligné sur le plan stratégique du PNUD, compte tenu des priorités stratégiques régionales.

14. L'objectif principal du programme découle d'une vision nationale d'un État de droit caractérisé par le respect des droits, des libertés, de la sécurité et de la stabilité; la possibilité de vivre à l'abri de la pauvreté; une robuste croissance économique et un contexte attractif pour les investisseurs; des services d'éducation et de santé d'un niveau élevé et la viabilité de l'environnement naturel. Le PNUD se fondera sur l'évaluation des résultats des activités de développement lorsqu'il mettra à profit les avantages comparatifs dont il dispose pour favoriser le renforcement des politiques, des capacités et des institutions, une prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et de l'inclusion dans les domaines de la gouvernance, la consolidation de la paix, la réduction de la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, l'atténuation des risques de catastrophes, l'accroissement de la responsabilité, de la transparence et de l'inclusion des institutions, une croissance économique durable ne faisant pas d'exclus, l'amélioration de la résilience et une solide gestion des ressources naturelles. Il s'emploiera à atteindre trois des quatre résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, c'est-à-dire **des institutions responsables, la justice et la paix; une croissance économique durable ne faisant pas d'exclus; et l'environnement, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes.**

15. **Institutions responsables, justice et paix.** Grâce à l'expérience avérée dont il dispose et à sa contribution positive<sup>41</sup> au passage du Kirghizistan à un système parlementaire, au renforcement du système juridique pour promouvoir l'État de droit et l'accès à la justice, à la rationalisation du cadre réglementaire de la prestation de services et à l'intégration systématique du souci de l'égalité des sexes

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid.

dans la plupart des activités<sup>42</sup>, le PNUD, en collaboration avec le Parlement, le Gouvernement, les institutions chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme, les organisations de la société civile, les institutions informelles<sup>43</sup>, les populations locales et les principaux groupes ciblés (femmes, jeunes et populations vulnérables)<sup>44</sup> contribuera à la poursuite des objectifs de développement durable 5 et 16, tout en ayant un effet indirect sur les objectifs 3 et 10. Il fera fond, conjointement à d'autres organismes des Nations Unies, sur sa coopération avec d'autres partenaires de développement, parmi lesquels les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon, le Royaume-Uni, l'Union européenne et la Suisse, pour aider le Kirghizistan à consolider et à maintenir les récents acquis et à promouvoir la paix, la justice et l'État de droit. Le soutien accordé mettra l'accent sur la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience dont doivent faire preuve les institutions pour répondre aux attentes des citoyens en ce qui concerne la primauté du droit et la justice, l'offre de services plus efficaces et le développement économique.

16. Le PNUD aidera le Parlement à mieux s'acquitter de ses fonctions de contrôle. Il appuiera le renforcement des capacités des principales institutions de l'administration centrale et des autorités locales pour leur permettre de mettre en œuvre les politiques et de fournir les services publics de façon responsable, transparente et inclusive. Il aidera le Gouvernement à transformer la manière dont il poursuit ses activités en adoptant des processus « intelligents » et en offrant des services en ligne, en donnant plus de pouvoirs aux citoyens et en étant plus attentif à leurs besoins, en permettant aux membres de la population, aux organisations de la société civile, aux fonctionnaires et aux dirigeants d'acquérir des compétences pertinentes, et en joignant la théorie à la pratique pour assurer des services produisant des résultats pour les membres de la population. Le PNUD continuera de renforcer les capacités du Ministère de la santé pour permettre aux groupes vulnérables d'avoir le même accès que le reste de la population aux services de santé concernant le VIH et la tuberculose.

17. Le système et les institutions judiciaires seront dotés des capacités requises pour appliquer le cadre juridique, assurer le respect de la primauté du droit, lutter contre la corruption, promouvoir et protéger les droits fondamentaux, et donner accès à la justice aux groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes handicapées. Le PNUD collaborera avec ONU-Femmes, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds pour la consolidation de la paix, et les organisations de la société civile pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens de promouvoir l'égalité des sexes et de participer à la prise de décisions. Le PNUD soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement pour appliquer des mesures durables visant à prévenir l'extrémisme violent, suivre une démarche sans exclusive fondée sur la tolérance, la participation citoyenne, la démarginalisation économique, la poursuite de dialogues structurés et le recours à des réseaux pour lutter contre l'exclusion et les inégalités. Les institutions et les populations locales bénéficieront de l'appui résultant des politiques sans exclusive, des mécanismes et des capacités établis dans le but de lutter contre les facteurs de l'extrémisme violent et les risques de conflits.

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Chefs religieux, femmes (« atyncha », « aksakals ») en tant que partenaires essentiels des efforts de prévention de l'extrémisme violent.

<sup>44</sup> Populations rurales et urbaines pauvres, ménages dirigés par une femme, femmes rurales, jeunes au chômage, minorités, personnes handicapées, membres de la population courant un risque élevé d'infection à VIH, personnes vivant avec le VIH/sida.



18. **Croissance économique durable et inclusive.** L'assistance du PNUD, qui contribuera directement à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 8 et 11, et indirectement à celle des objectifs 5, 9, 10 et 12, sera axée sur des politiques de développement durables, résilientes, inclusives et soucieuses de l'égalité des sexes et sur des institutions responsables soutenant la diversification, les activités productives, la création d'emplois décents, la modernisation des technologies et l'innovation, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Un soutien sera accordé à l'établissement de conditions favorables à un entrepreneuriat et à des investissements verts en collaboration avec le secteur privé dans le but d'accroître la productivité économique – notamment celle du travail – et de stimuler le commerce, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le PNUD, conjointement à d'autres organismes des Nations Unies et en coopération avec des partenaires de développement comme la Fédération de Russie, la Finlande et des institutions financières internationales, continuera de fournir un appui aux administrations locales et aux habitants de communautés urbaines et rurales et de régions affichant un taux de pauvreté élevé, et de zones où le risque de conflit est important, en lançant des interventions de développement local intégré tenant compte des risques, notamment de conflits. Un soutien sera accordé aux administrations locales des régions, des villes et des établissements humains ciblés pour leur permettre d'adopter et d'appliquer des politiques de développement régional et local intégré et des plans de développement économique sans exclusive favorisant une utilisation efficace des ressources, notamment énergétiques, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, et la résilience face aux catastrophes. Les capacités des administrations locales seront renforcées de manière à leur permettre de collaborer davantage avec les citoyens et de fournir de meilleurs services, notamment par le biais de solutions intelligentes. Les activités du programme permettront aux femmes, aux jeunes, aux minorités ethniques et aux personnes handicapées de bénéficier en priorité de l'amélioration des services et des infrastructures, des possibilités d'éducation et de formation professionnelle ainsi que de l'accès aux ressources, à des emplois et à des moyens de subsistance durables. Elles continueront d'appuyer la coopération transfrontière et de renforcer les capacités dont disposent les populations et les autorités locales pour dialoguer, poursuivre un développement durable tenant compte des risques et assurer une gestion durable des ressources naturelles.

19. **Environnement, changements climatiques et gestion du risque de catastrophe.** Le programme favorisera la poursuite de démarches de développement intégrées, l'application de normes sociales et environnementales et le renforcement de la résilience des institutions et des populations aux risques climatiques et de catastrophe, et il contribuera directement à la réalisation des objectifs de développement 7, 13 et 15 et indirectement à celle des objectifs 1, 2, 8 et 12, dans le droit fil de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Le PNUD aidera le Kirghizistan à formuler une stratégie de développement à long terme à faible intensité de carbone. Il soutiendra les politiques ainsi que les cadres et les institutions juridiques pour permettre l'application de mesures novatrices d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Il collaborera avec les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement – notamment la Fédération de Russie et le Japon, des institutions financières internationales et le secteur privé – pour donner accès à des mécanismes de financement des efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, en mettant l'accent sur l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance agricole au climat grâce à une utilisation plus efficace des ressources en eau par les exploitations agricoles. Des méthodes « intelligentes » seront mises au point et soutenues à l'échelon national et infranational dans le but d'assurer une gestion transparente, responsable et durable



des ressources naturelles, des énergies renouvelables, des services des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets de manière à améliorer les moyens de subsistance et l'emploi, en privilégiant les femmes et les jeunes. Les femmes obtiendront le moyen de participer à la gestion des ressources naturelles et un appui sera donné au Gouvernement pour assurer la formulation de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, le suivi et l'évaluation de la gestion de l'environnement, notamment la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge qui favoriseront la prise de décisions sans exclusive basées sur les faits. Les capacités dont disposent les administrations nationales et infranationales pour mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la problématique hommes-femmes, constituer des capacités de gestion des risques et procéder à des choix relatifs aux moyens de subsistance et le relèvement, seront renforcées.

20. Le programme proposé pour le Kirghizistan met l'accent sur les priorités énoncées précédemment en suivant une approche axée sur les problèmes concrets pour autonomiser les femmes, les jeunes et les membres de la population en butte à l'exclusion et à la discrimination. Le PNUD continuera de soutenir l'appropriation et l'intégration dans les politiques nationales des objectifs de développement durable, notamment en soutenant la poursuite de politiques fondées sur les faits. Grâce à un meilleur ciblage, il sera possible d'atteindre les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes des zones rurales (et notamment les ménages dirigés par une femme), les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les jeunes sans emploi et les personnes courant le risque d'être radicalisés. Une attention particulière sera portée aux collectivités urbaines et rurales et aux régions affichant des taux de pauvreté élevés ainsi qu'aux zones exposées aux conflits. Le PNUD collaborera avec les institutions publiques à tous les niveaux, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, afin d'accroître la portée des mesures concernant les priorités du programme de manière cohérente et durable. Il fera appel plus largement et de façon plus productive à la coopération Sud-Sud (Arménie, Kazakhstan, Tadjikistan et autres pays) et à la coopération triangulaire (Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, et autres pays) pour promouvoir les perspectives de développement, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des emplois verts et de la résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophe.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

21. Le programme sera mis en œuvre à l'échelon national. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les partenaires des Nations Unies de manière à gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets.

22. Le présent descriptif de programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités des administrateurs des programmes de pays aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Le développement des exportations et les services opérationnels seront assurés dans le pays et à partir de plateformes mondiales de services.

23. Le Cabinet du Premier Ministre est chargé de la coordination de ce programme. Les efforts conjoints de mobilisation des ressources axés sur les partenaires de développement traditionnels et nouveaux, la collaboration avec des institutions financières internationales<sup>45</sup> et le secteur privé, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire permettront, selon les estimations, de lever un montant de 120 millions de dollars à l'appui du budget-programme. Les partenariats forgés avec le Gouvernement seront renforcés par suite de l'augmentation de la participation de ce dernier aux coûts.

24. Les plans de travail conjoints, conçus en collaboration par les partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies dans le cadre de la démarche « Unis dans l'action » seront les principaux instruments de planification et d'établissement de rapports. Le PNUD accroîtra l'efficacité des processus d'achat, notamment en procédant à des achats au niveau de l'ensemble des Nations Unies, et intégrera systématiquement les questions d'égalité des sexes, de diversité et d'écologie dans les programmes et les opérations.

25. Les modalités d'exécution des projets seront adoptées de commun accord avec le Gouvernement et donneront lieu au passage à un mode d'exécution entièrement assuré par les responsables nationaux dès que les capacités et les circonstances le permettront, ainsi que, dans certains cas, à l'exécution directe des projets (y compris ceux qui sont financés par des fonds verticaux). Le bureau du pays a l'expérience et les capacités nécessaires pour directement exécuter le projet. Le Gouvernement a accepté que les services d'appui aux activités de mise en œuvre nationales soient fournis par le PNUD, ainsi que demandé pour réduire les risques de gestion du projet, et déterminé qu'il n'est pas nécessaire de signer une lettre d'accord distincte à cet effet.

26. Les principaux risques externes qui pèsent sur l'exécution du programme tiennent à la possibilité d'une dégradation de la stabilité et de la sécurité due à la poursuite des crises économiques régionales et à la montée de l'extrémisme violent. Les risques liés aux catastrophes naturelles, les différends concernant la gestion des ressources naturelles et l'accès à ces dernières à l'échelle locale, et l'instabilité sociale qui pourrait résulter d'une détérioration de la situation socioéconomique, le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et le chômage sont autant de facteurs susceptibles de constituer des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre du programme. Le PNUD suivra la situation, procédera à l'analyse des conflits, adoptera des mesures d'atténuation des risques, intégrera dans ses programmes un mécanisme d'alerte rapide et concevra ces derniers en prenant en compte les risques de conflits. Il renforcera la préparation aux crises du bureau du pays et veillera à ce que les programmes soient conçus de manière à pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation.

#### **IV. Suivi et évaluation**

27. Les indicateurs de réalisation et de produits ont été examinés avec les partenaires nationaux et sélectionnés en accord avec ces derniers dans le but d'améliorer la mesure et l'évaluation des résultats du programme établi pour le Kirghizistan. Les indicateurs du programme sont alignés sur les indicateurs nationaux des stratégies sectorielles, les objectifs de développement durable, les indicateurs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

---

<sup>45</sup> Banque européenne d'investissement, BERD, Banque mondiale, Banque islamique de développement.

28. Le système de suivi et d'évaluation sera mis à niveau compte tenu des manquements recensés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012-2017 et l'évaluation des résultats des activités de développement. Il permettra d'obtenir des données de meilleure qualité, ventilées par sexe, âge, zone rurale/urbaine et groupe de population ciblé. Le PNUD procédera à des évaluations, à des analyses et à des enquêtes et organisera de surcroît des évaluations indépendantes des résultats et des produits pour améliorer les mesures et faciliter l'apprentissage ainsi que la prise de décisions fondées sur les faits. Le suivi et l'évaluation seront réalisés par le biais des mécanismes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec la participation d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement, de la société civile et de partenaires de développement.

29. Le PNUD s'emploiera à promouvoir l'adhésion du pays aux indicateurs qui sont alignés sur les objectifs de développement durable tout au long de la chaîne de résultats et reliés au système national de suivi et évaluation. Avec les partenaires des Nations Unies, il aidera le Gouvernement à adapter au contexte et à intégrer les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable dans le système national et continuera de renforcer les capacités dont dispose la Commission nationale de statistique pour collecter, produire et diffuser des données et, ainsi, apporter de solides éléments aux décideurs. Des méthodes et des outils novateurs, parmi lesquels des applications mobiles, seront employés conjointement par le PNUD et la Commission pour établir, utiliser et diffuser les statistiques dans un auditoire de plus en plus vaste.

30. La prise en compte de la problématique hommes-femmes est manifeste au niveau des produits, et se traduit par l'adoption de produits, d'indicateurs et de cibles concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le programme affectera des ressources humaines et financières suffisantes pour mener une action efficace et obtenir des résultats dans ces domaines, pour suivre les progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes et pour faire rapport sur ces derniers. Le marqueur du PNUD pour l'égalité des sexes permettra de suivre le budget et les dépenses au titre de la planification et de la prise de décisions afin qu'au moins 15 % des interventions soient menées dans le but d'obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kirghizistan (2018-2022)

<b>Priorité ou objectif national</b> : Bonne gouvernance, État de droit, droits fondamentaux, égalité des sexes; objectifs de développement durable (ODD) 5, 16				
<b>Résultat 2 visé par le PNUAD</b> : D'ici à 2022, les institutions de tous les échelons sont plus responsables et inclusives, assurent la justice, le respect des droits fondamentaux, l'égalité des sexes et une paix durable pour tous.				
<b>Réalisation correspondante du plan stratégique</b> : 2				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<b>2.1. Indicateurs mondiaux de la gouvernance</b> <i>Niveaux de référence</i> (2015) : Voix citoyenne et responsabilité : -0,5 Efficacité des pouvoirs publics : -0,9 Stabilité politique et absence de violence : -0,9 Maîtrise de la corruption : -1,1 <i>Niveaux cibles</i> : Voix citoyenne et responsabilité : 0,15 Efficacité des pouvoirs publics : 0,10 Stabilité politique et absence de violence : 0,10 Maîtrise de la corruption : 0,1	2.1. Indicateurs mondiaux de la gouvernance; Banque mondiale Annuelle	<b>Produit 2.1. Les fonctions essentielles et les capacités du Parlement, des principales institutions publiques et des autorités locales sont renforcées afin d'assurer la formulation et l'exécution de politiques responsables, transparentes et inclusives, ainsi que la prestation de services publics de qualité. (ODD 16, 5, 3)</b> <b>Indicateur 2.1.1.</b> Mesure dans laquelle le Parlement a amélioré les capacités de l'administration et des ressources humaines qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses mandats en matière de législation, de contrôle et de représentation <b>Niveau de référence</b> : 3 <b>Niveau cible</b> : 4 <b>Source des données</b> : Rapport du Parlement <b>Indicateur 2.1.1.</b> Nombre d'initiatives stratégiques visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés et insuffisamment représentés qui ont donné lieu à des consultations du Parlement et du Gouvernement avec des organisations de la société civile et des groupes de populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités et	Parlement	<b>Ressources ordinaires</b> : <b>3 853</b>
	2.2. Indice de l'État de droit; World Justice Project Annuelle		Cabinet du Président	<b>Autres ressources</b> : <b>29 692</b>
			Cabinet du Premier Ministre Ministères de la justice, de l'intérieur, de la santé, de l'éducation, du travail et de la protection sociale, des finances Mécanisme de coordination nationale Service du registre national Service des frontières Agence publique pour l'autonomie locale et les relations interethniques Commission nationale de statistique Médiateur	

<p><b>2.2. Note de l'indicateur État de droit</b>  <i>Niveau de référence (2015) :</i>  0,47  <i>Niveau cible :</i> 0,55</p>		<p>les personnes handicapées  <b>Niveau de référence :</b> 2  <b>Niveau cible :</b> 10  <b>Source des données :</b> Rapports du Parlement/ Gouvernement  <b>Indicateur 2.1.2.</b> Pourcentage de la population vivant dans les zones ciblées satisfaite des services publics qui leur ont été récemment fournis, ventilé par sexe, zone urbaine/rurale et niveau de revenu  <b>Niveau de référence :</b> 70 %; pas de données ventilées  <b>Niveau cible :</b> Augmentation de 10 %  <b>Source des données :</b> Enquête sur les perceptions relatives à l'accès aux services et à leur qualité  <b>Indicateur 2.1.3.</b> Couverture des services de traitement du VIH/sida et de la tuberculose, par sexe et groupe de population  <b>Niveau de référence :</b> 18 318. Personnes vivant avec le VIH : 1 383 (660 femmes, 723 hommes); usagers de drogues injectables : 11 405 (1400 femmes, 10 005 hommes), travailleurs de l'industrie du sexe : 3 813 (femmes uniquement); hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes : 1 717  <b>Niveau cible :</b> 25 591. Personnes vivant avec le VIH : 1 616 (775 femmes, 841 hommes); usagers de drogues injectables : 15 000 (2 100 femmes, 12 900 hommes); travailleurs de l'industrie du sexe : 4 615 (femmes uniquement); hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes : 4 360  <b>Source des données :</b> Rapports du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme</p> <p><b>Produit 2.2. Le système et les institutions judiciaires sont en mesure de faire respecter la primauté du droit, de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux et d'améliorer l'accès à la justice des groupes de population vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes handicapées. (16, 5)</b></p>	<p>Organes judiciaires, Procureur général, Cour suprême</p> <p>Autorités de district, administrations locales autonomes;</p> <p>Organisations de la société civile, média</p> <p>FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, HCDH, ONUDC, ONUSIDA, OMS</p> <p>Partenaires de développement : États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Royaume-Uni, Suisse</p>	
--	--	--	---	--

		<p><b>Indicateur 2.2.1.</b> Nombre de personnes ayant eu accès à la justice grâce à des services d'assistance judiciaire gratuits, ventilé par sexe, âge, minorité, personnes handicapées</p> <p><b>Niveau de référence (2016) :</b> 18 091, dont 9 272 femmes; personnes handicapées<sup>46</sup>, 4,522 membres de groupes minoritaires</p> <p><b>Niveau cible :</b> 30 000, dont 20 000 femmes, personnes handicapées, 6 000 membres de groupes minoritaires</p> <p><b>Source des données :</b> Centres de services d'assistance judiciaire gratuits</p> <p><b>Indicateur 2.2.2.</b> Pourcentage de femmes actuellement âgées de moins de 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 13,3 % (2016)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 8 %</p> <p><b>Source des données :</b> UNICEF</p> <p><b>Indicateur 2.2.3.</b> Respect des Principes de Paris par les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme</p> <p><b>Niveau de référence 2016 :</b> B</p> <p><b>Niveau cible :</b> A</p> <p><b>Source des données :</b> Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme</p> <p><b>Produit 2.3. Les femmes et les jeunes ont les moyens de participer au processus de prise de décision aux niveaux national et local. (5)</b></p> <p><b>Indicateur 2.3.1.</b> Pourcentage de femmes et de jeunes au Parlement et dans les conseils locaux</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 10 % de femmes dans les conseils locaux; 15 % de femmes au Parlement; 16 % de jeunes dans les conseils locaux; 10 % de jeunes au Parlement</p>		
--	--	---	--	--

<sup>46</sup> Données et cibles à la fin de de 2017.

		<p><b>Niveau cible</b> : 15 % de femmes dans les conseils locaux; 20 % de femmes au Parlement; 20 % de jeunes dans les conseils locaux; 15 % de jeunes au Parlement</p> <p><b>Source des données</b> : Commission électorale centrale</p> <p><b>Indicateur 2.3.2.</b> Nombre de mécanismes permettant d'assurer la participation de la société civile (et plus précisément des femmes, des jeunes ou des groupes exclus) aux niveaux national et local</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 35 mécanismes au niveau national, notamment pour les femmes et les groupes de jeunes; 0 mécanisme au niveau local</p> <p><b>Niveau cible</b> : 35 mécanismes au niveau national (tous les groupes), 10 au niveau local (tous les groupes)</p> <p><b>Source des données</b> : Cabinet du Premier Ministre</p> <p><b>Produit 2.4. Les institutions et les collectivités peuvent, grâce à la poursuite de politiques inclusives, au recours à des mécanismes et à la constitution de capacités, faire face aux risques posés par l'extrémisme violent et les conflits. (16, 5, 10)</b></p> <p><b>Indicateur 2.4.1.</b> Existence d'un cadre stratégique et de plans d'action pour prévenir l'extrémisme violent</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Non; <b>Niveau cible</b> : Oui</p> <p><b>Source des données</b> : Cabinet du Premier Ministre</p> <p><b>Indicateur 2.4.2.</b> Pourcentage de mesures/recommandations du plan d'action mises en œuvre pour prévenir l'extrémisme violent</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 %; <b>Niveau cible</b> : 50 %;</p> <p><b>Source des données</b> : Cabinet du Premier Ministre</p> <p><b>Indicateur 2.4.3.</b> Nombre de nouvelles possibilités d'emploi créées pour les jeunes hommes et femmes vulnérables de 18 à 30 ans dans les zones exposées à la radicalisation</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 500 personnes âgées de 18 à 30 ans, dont 250 femmes</p>		
--	--	---	--	--



		<p><b>Source des données</b> : Commission nationale de statistique</p> <p><b>Indicateur 2.4.4.</b> : Nombre de conflits dans les zones frontalières</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 12; <b>Niveau cible</b> : 0; <b>Source des données</b> : Service des frontières</p>		
<b>Priorité ou objectif national</b> : Croissance économique durable et inclusive, développement industriel, rural et agricole, sécurité alimentaire et nutrition; ODD 1, 8, 10, 11				
<b>Résultat 1 visé par le PNUAD</b> : D'ici à 2022, le taux de croissance économique inclusive et durable s'accroît par le biais du développement agricole, industriel et rural, d'emplois décents, de l'amélioration des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.				
<b>Réalisation correspondante du plan stratégique : 1</b>				
<p><b>1.1. Taux de croissance des revenus par habitant pour les 40 % les plus pauvres de la population et pour la population totale (Indicateur ODD 10.1.1)</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> (2014) : 0,4 %; population totale : -1,1 %;</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1 %</p> <p><b>1.2. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (ODD 1.2.1)</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> (2015) : global : 32,1 % hommes, 31,5%; femmes, 32,7 %; enfants, 40,5 %; jeunes, 29%; urbains, 29,3 %; ruraux, 33,6 %; régions montagneuses, 38,4 %</p> <p><i>Niveau cible</i> : 25 %</p> <p><b>1.3. Taux d'emploi (formel et informel), (données ventilées par sexe, âge et zone rurale/urbaine)</b></p>	<p>1.1. Banque mondiale Annuelle</p> <p>1.2. Commission nationale de statistique Annuelle</p> <p>1.3. Commission nationale de statistique Annuelle</p>	<p><b>Produit 1.1. Des cadres politiques et des mécanismes institutionnels sont mis en place aux niveaux national et infranational en vue d'assurer une croissance économique durable, résiliente, inclusive et favorisant l'égalité des sexes. (5, 8, 10)</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1.</b> Mesure dans laquelle des politiques, systèmes et/ou arrangements institutionnels sont en place aux niveaux national et infranational pour créer et renforcer l'emploi et améliorer les conditions de vie</p> <p><b>Niveau de référence</b> (2016) : 2 (très partiel)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3 (partiel)</p> <p><b>Source des données</b> : Cabinet du Premier Ministre</p> <p><b>Indicateur 1.1.2.</b> Nombre de plans de développement local durables, résilients et favorisant l'égalité des sexes</p> <p><b>Niveau de référence</b> (2016) : 15</p> <p><b>Niveau cible</b> : 25</p> <p><b>Source des données</b> : Agence publique pour l'autonomie locale et les relations interethniques</p> <p><b>Produit 1.2. Possibilité d'entrepreneuriat écologique/durable et renforcement du cadre d'investissements pour stimuler le commerce et accroître la productivité économique, notamment la productivité du travail, en particulier pour les femmes et les jeunes (8)</b></p>	<p>Ministère de l'éducation, Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, Ministère de l'industrie, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère des finances, Agence publique pour la protection de l'environnement et la foresterie</p> <p>Agence publique pour la promotion de l'investissement et des exportations</p> <p>Commission nationale de statistique</p> <p>Administrations locales autonomes</p> <p>Organisation de la société civile</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du travail, ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</p> <p>Partenaires de développement : Fédération de Russie, Finlande,</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 4 400</p> <p><b>Autres ressources</b> : 32 192</p>

<p><i>Niveau de référence (2015) :</i>  hommes, 70,6 %  femmes, 45,4 %  hommes ruraux, 71,3 %  femmes rurales, 46,2 %  hommes urbains, 69,3 %  femmes urbaines, 44,1 %;  Tranche d'âge 20-24  (hommes) : 64,8 %  (femmes) : 37,7 %  <i>Niveau cible</i> : femmes, 50 %</p>		<p><b>Indicateur 1.2.1.</b> Nombre de chaînes de valeur mises en place pour mettre à l'essai des pratiques et technologies environnementales, notamment dans des entreprises dirigées par des femmes âgées de 18 à 30 ans  <b>Niveau de référence</b> : 1; 0 femme âgée de 18 à 30 ans  <b>Niveau cible</b> : Au moins trois; 1 femme âgée de 18 à 30 ans;  <b>Source des données</b> : Ministère de l'éducation</p> <p><b>Indicateur 1.2.2.</b> Nombre supplémentaire de sociétés ciblées dont le volume des exportations a augmenté après qu'elles aient bénéficié de services d'information commerciale (y compris les sociétés dirigées par une femme)  <b>Niveau de référence</b> : 8  <b>Niveau cible</b> : 10  <b>Source des données</b> : Agence publique pour la promotion de l'investissement et des exportations</p> <p><b>Produit.1.3. Femmes, jeunes et habitants de régions affichant des taux de pauvreté élevés bénéficiant de meilleurs services et infrastructures, d'un renforcement de leurs compétences, d'un accès aux ressources, d'emplois et de moyens de subsistance durables. (8, 11)</b></p> <p><b>Indicateur 1.3.1.</b> Nombre d'emplois équivalents temps créait pour des femmes et des hommes âgés d'au moins 15 ans  <b>Niveau de référence</b> : 2 094, dont 973 femmes, 628 jeunes  <b>Niveau cible</b> : 3 000, dont 1 200 femmes, 900 jeunes  <b>Source des données</b> : Commission nationale de statistique</p> <p><b>Indicateur 1.3.2.</b> Nombre de personnes supplémentaires tirant profit du renforcement des moyens d'existence, par sexe  <b>Niveau de référence</b> : 66 871, dont 23 030 femmes</p>	<p>institutions financières internationales (BID, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, BERD)</p>	
--	--	---	---	--

		<p><b>Niveau cible</b> : 70 000 personnes de plus, dont 30 000 femmes</p> <p><b>Source des données</b> : Commission nationale de statistique</p>		
<p><b>Priorité ou objectif national</b> : Environnement, changement climatique et gestion des risques de catastrophe; ODD: 1, 7, 13, 15</p>				
<p><b>Résultat 3 visé par le PNUAD</b> : D'ici à 2022, les collectivités et les institutions accroissent leur résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et participent à une gestion durable et inclusive des ressources naturelles et à un développement tenant compte des risques</p>				
<p><b>Réalisation correspondante du plan stratégique</b> : 5</p>				
<p><b>3.1. Existence d'une politique/d'une stratégie/d'un plan d'adaptation aux effets défavorables des changements climatiques, approuvé et financé pour accroître la résilience et promouvoir un développement à faible émission de gaz à effet de serre sans compromettre la production alimentaire (13.2.1)</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> : Non <i>Niveau cible</i> : Oui</p>	<p>3.1, 3.4, 3.7. Agence publique pour la protection de l'environnement et la foresterie Annuelle</p>	<p><b>Produit 3.1. Les systèmes politiques, juridiques et institutionnels sont renforcés dans le but d'appliquer des pratiques novatrices d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements sur l'ensemble du territoire. (13)</b></p> <p><b>Indicateur 3.1.1.</b> Nombre de politiques nationales et de textes réglementaires pour l'adaptation et un développement à faible émission de carbone établis et approuvés pour promouvoir la résilience aux changements climatiques et un développement économique à faible intensité de carbone/vert <b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Niveau cible</b> : 2 <b>Source des données</b> : Gouvernement</p>	<p>Parlement Cabinet du Premier Ministre Commission des changements climatiques du Gouvernement de la République kirghize</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 4 000 langues</p>
<p><b>3.2. Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (échelle 0-100) (6.5.1)</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> : 6 % <i>Niveau cible</i> : 15 %</p>	<p>3.2. Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire Annuelle</p>			
<p><b>3.3. Adoption et financement de stratégies de réduction du risque de catastrophe aux niveaux local et national, et proportion des administrations locales qui ont adopté et mis en œuvre</b></p>	<p>3.3. Ministère chargé des situations d'urgence Annuelle</p> <p>3.5. Département chargé du développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement Annuelle</p> <p>3.6. Comité d'État pour l'industrie, énergie et la gestion du sous-sol Annuelle</p>	<p><b>Produit 3.2. Les administrations nationales et infranationales ont amélioré les capacités dont elles disposent pour adopter et mettre en œuvre des stratégies de réduction du risque de catastrophe tenant compte de la problématique hommes-femmes. (11, 13)</b></p>	<p>Agence publique pour la protection de l'environnement et la foresterie</p> <p>Département chargé du développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement</p> <p>Agence publique pour la construction, architecture et les services collectifs</p> <p>Comité d'État pour l'industrie, l'énergie et la gestion du sous-sol</p> <p>Administrations locales autonomes Organisations de la société civile, secteur privé</p> <p>FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme alimentaire mondial, UNICEF</p>	

<p><b>des stratégies locales de réduction du risque de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, 2015-2030 (11.b.1, 11b.2)</b>  <i>Niveau de référence</i> : Non (0 %)  <i>Niveau cible</i> : Oui (10 %)</p> <p><b>3.4. Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées (15.4.1)</b>  <i>Niveau de référence</i> : 6,2 %  <i>Niveau cible</i> : 10,5%</p> <p><b>3.5. Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement (6.b.1)</b>  <i>Niveau de référence</i> : Eau, 89,1 %; assainissement, 28,6 %  <i>Niveau cible</i> : Eau, 100 %; assainissement, 38 %</p> <p><b>3.6. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (7.2.1)</b>  <i>Niveau de référence</i> : 2,1 %  <i>Niveau cible</i> : 10 %</p>		<p><b>Indicateur 3.2.1.</b> Nombre de nouveaux plans de réduction du risque de catastrophe, y compris le nombre de plans prenant en compte la problématique hommes-femmes  <b>Niveau de référence</b> (2016) : 1, 0 prenant en compte la problématique hommes-femmes  <b>Niveau cible</b> : 10, tous les plans prennent en compte la problématique hommes-femmes  <b>Source des données</b> : Ministère chargé des situations d'urgence</p> <p><b>Indicateur 3.2.2.</b> Nombre de collectivités bénéficiant de plans de réduction du risque de catastrophe prenant en compte la problématique hommes-femmes  <b>Niveau de référence</b> : 5; <b>Niveau cible</b> : 20  <b>Source des données</b> : Ministère chargé des situations d'urgence</p> <p><b>Produit 3.3. Des options novatrices et intelligentes sont mises au point aux niveaux national et infranational pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, des services des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets, et améliorer les moyens de subsistance et l'emploi, qui privilégient les femmes et les jeunes. (15)</b></p> <p><b>Indicateur 3.3.1.</b> Réduction par des moyens écologiquement rationnels du nombre de tonnes de polluants organiques persistants recensés.  <b>Niveau de référence</b> : 30 tonnes  <b>Niveau cible</b> : 50 tonnes  <b>Source des données</b> : Commission nationale de statistique</p> <p><b>Indicateur 3.3.2.</b> Nombre d'emplois et de moyens de subsistance créée par le biais de la gestion des ressources naturelles, des services des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets, par sexe et zone rurale/urbaine (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.3.2)</p>	<p>Partenaires de développement : Japon, Russie, institutions financières internationales (BID, Banque mondiale, BAD, BERD)</p>	
--	--	---	---	--

<p><b>3.7. Progrès vers la gestion durable des forêts (15.2.1)</b>  <i>Niveau de référence</i> : Non  <i>Niveau cible</i> : Oui</p>		<p><b>Niveau de référence</b> : 5 000; dont 750 femmes; 1 750 jeunes, 1 750 ruraux; 750 urbains  <b>Niveau cible</b> : 2 500 personnes de plus, dont 500 femmes; 750 jeunes; 750 ruraux, 500 urbains  <b>Source des données</b> : Rapports annuels du PNUD  <b>Indicateur 3.3.3.</b> Nombre d'hectares de zones protégées gérées de manière durable  <b>Niveau de référence</b> : 1 441 230,6 ha  <b>Niveau cible</b> : 1 528 553,5 ha  <b>Source des données</b> : Gouvernement</p> <p><b>Produit 3.4. Amélioration des capacités d'adaptation et de l'utilisation rationnelle de l'eau dans les exploitations agricoles, et intégration de la résilience aux changements climatiques dans les communautés agricoles vulnérables, en orientant les efforts sur les femmes et les ménages dirigés par une femme (1, 2, 13)</b></p> <p><b>Indicateur 3.4.1.</b> Nombre de collectivités dotées de plans d'adaptation approuvés  <b>Niveau de référence</b> : 0; <b>Niveau cible</b> : 40  <b>Source des données</b> : Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire</p> <p><b>Indicateur 3.4.2.</b> Proportion de ménages dirigés par des femmes utilisant l'eau de manière rationnelle dans leur exploitation agricole  <b>Niveau de référence</b> : 0; <b>Niveau cible</b> : 25 %  <b>Source des données</b> : Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire</p> <p><b>Indicateur 3.4.3.</b> Réduction des pertes d'eau dans les exploitations agricoles des zones ciblées  <b>Niveau de référence</b> : 40 %;  <b>Niveau cible</b> : 20 % <b>Source des données</b> : Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire</p> <p><b>Indicateur 3.4.4.</b> Pourcentage des ménages vivant dans les zones ciblées bénéficiant de techniques économes en eau</p>		
---	--	--	--	--

		<b>Niveau de référence</b> : 5 %; <b>Niveau cible</b> : 45 % <b>Source des données</b> : Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire		
--	--	--	--	--